

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**FORMATION COMPLEMENTAIRE
DES ENSEIGNANTS EN IMMERSION EN LANGUE DES
SIGNES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

CODE: 9826 00 S 36 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**FORMATION COMPLEMENTAIRE
DES ENSEIGNANTS EN IMMERSION EN LANGUE DES SIGNES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre aux enseignants en immersion en langue des signes¹ :

- ◆ de développer la connaissance et la pratique du bilinguisme LSFB – français / français – LSFB ;
- ◆ de développer des compétences en matière de bilinguisme oral – écrit ;
- ◆ de mobiliser des connaissances en sciences humaines pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe et pour une meilleure adaptation aux publics scolaires en vue de créer un climat positif pour les apprentissages en classe et à l'école afin de promouvoir la confiance en soi et la participation de chaque apprenant ;
- ◆ d'appliquer la didactique relative l'enseignement en immersion en langue des signes ;
- ◆ de recourir à la diversité des outils pédagogiques permettant l'apprentissage d'une discipline en immersion en langue des signes ;
- ◆ de mesurer les enjeux éthiques liés à leur pratique quotidienne dans le respect des règles de déontologie ;
- ◆ de concevoir des dispositifs d'enseignement en immersion en langue des signes, de les tester, de les évaluer et de les réguler ;
- ◆ d'entretenir un rapport critique avec le savoir scientifique en rapport avec l'enseignement en immersion en langue des signes ;
- ◆ de planifier, de gérer et d'évaluer des situations d'apprentissage ;

¹ LSFB : Langue des signes francophone de Belgique

- ♦ de porter un regard réflexif sur leur pratique.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des U.F.	Codification des U.F.	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
Pratique du bilinguisme LSFB – français / français –LSFB et didactique	SCPE	9826 01 U 36 D1	903	X	110
Bilinguisme LSFB – français / français –LSFB	SCPE	843402U36D1	002	X	120
Linguistique et langue des signes	SCPE	843403U36D1	002	X	100
Séminaire d'analyse des pratiques professionnelles	SCPE	9826 02 U 36 D1	903		40
Activités professionnelles de formation : Formation complémentaire des enseignants en immersion en langue des signes	SCPE	9826 03 U 36 D1	903	X	50/40
Epreuve intégrée de la section : « Formation complémentaire des enseignants en immersion en langue des signes »	SCPE	9826 00 U 36 D1	903		60/20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	480
B) nombre de périodes professeur	430

Formation complémentaire des enseignants en immersion en langue des signes

**Epreuve intégrée de la section : « Formation
complémentaire des enseignants en immersion
en langue des signes »**
9826 00 U 36 D1

60 périodes

**Activités professionnelles de
formation : « Formation
complémentaire des enseignants en
immersion en langue des signes »**
9826 03 U 36 D1

50 périodes

**Séminaire d'analyse des pratiques
professionnelles**
9826 02 U 36 D1

40 périodes

**Pratique du bilinguisme LSFB - français /
français - LSFB et Didactique**
9826 01 U 36 D1

110 périodes

- ❖ Pratique du bilinguisme LSFB – français / français - LSFB
- ❖ Didactique appliquée au bilinguisme LSFB – français / français - LSFB

Bilinguisme LSFB - français / français – LSFB
843402U36D1

120 périodes

- ❖ Etude comparative de la langue des signes et du français
- ❖ Bilinguisme et surdit 
- ❖ Langues et cultures

Linguistique et langue des signes
843403U36D1

100 périodes

- ❖ Notions de linguistique g n rale
- ❖ Sociolinguistique
- ❖ Linguistique et syst mes d' criture

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de Formation complémentaire des enseignants en immersion en langue des signes.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **02/07/2012**

« Formation complémentaire des
enseignants en immersion en langue des
signes »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
98 26 00 S36 D1		Formation complémentaire des enseignants en immersion en langue des signes			NEANT			NEANT			
98 26 01 U36 D1	903	Pratique du bilinguisme LSFB – français/français – LSFB et didactique			NEANT			NEANT			
84 34 02 U36 D1	002	Bilinguisme LSFB – Français/français – LSFB			NEANT			NEANT			
84 34 03 U36 D1	002	Linguistique et langue des signes			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **02/07/2012**

« Formation complémentaire des
enseignants en immersion en langue des
signes »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
98 26 02 U36 D1	903	Séminaire d'analyse des pratiques professionnelles			NEANT			NEANT			
98 26 03 U36 D1	903	Activités professionnelles de formation : formation complémentaire des enseignants en immersion en langue des signes			NEANT			NEANT			
98 26 00 U36 D1	903	Epreuve intégrée de la section : « formation complémentaire des enseignants en immersion en langue des signes »			NEANT			NEANT			

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**PRATIQUE DU BILINGUISME LSFB – FRANÇAIS
/FRANÇAIS - LSFB ET DIDACTIQUE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

CODE : 9826 01 U 36 D1

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

PRATIQUE DU BILINGUISME LSFB - FRANÇAIS / FRANÇAIS - LSFB ET DIDACTIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles ainsi que des règles d'usage de la langue française et de la langue des signes, de s'exercer à la pratique du bilinguisme LSFB¹ – français / français – LSFB dans la construction de séquences d'apprentissage adaptées.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le respect des règles d'usage de la langue française ;

- ◆ rédiger un résumé des idées essentielles d'un texte à caractère socio - pédagogique et les critiquer ;
- ◆ produire un message écrit et structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un texte à caractère sociopédagogique (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition),
- ◆ construire, planifier, mettre en œuvre et évaluer des activités d'enseignement/apprentissage significatives, attractives et efficaces en se référant :
 - à des méthodes pédagogiques,

¹ LSFB : Langue des signes francophone de Belgique

- à des ressources,
- à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux,
- à des dimensions sociopsychopédagogiques, adaptés à des situations de classe données ;
- ◆ expliciter et justifier ses choix méthodologiques en référence :
 - aux textes officiels,
 - aux théories qui les sous-tendent.

Au travers d'un entretien d'environ 10 minutes dans la langue des signes avec un signeur né, d'une épreuve de perception, après un exposé d'environ 3 minutes et d'une épreuve de production standardisée consistant en un exposé oral à partir d'un support visuel (par exemple, une bande dessinée d'environ 30 cases),

- ◆ comprendre et utiliser activement la langue des signes pour établir une communication nuancée avec les sourds et malentendants ;
- ◆ enchaîner les signes souplement et selon un rythme correct ;
- ◆ participer à des échanges en langue des signes, dans une expression correcte et signifiante pour les receveurs.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- ◆ Etre porteur d'un titre requis ou reconnu comme suffisant pour exercer la fonction d'instituteur dans l'enseignement fondamental et de l'attestation de réussite de l'unité de formation « Epreuve intégrée de la section Langue des signes – niveau moyen » code 843207U21D1.
ou
- ◆ Etre porteur d'un titre requis ou reconnu comme suffisant pour exercer la fonction de professeur de cours généraux dans l'enseignement secondaire inférieur ou supérieur, et de l'attestation de réussite de l'unité de formation « Epreuve intégrée de la section Langue des signes – niveau moyen » code 843207U21D1.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Pratique du bilinguisme LSFB – français / français - LSFB	CT	F	44
Didactique appliquée au bilinguisme LSFB – français / français - LSFB	CT	F	44
3.2. Part d'autonomie		P	22
Total des périodes			110

4. PROGRAMME

Au départ de situations complexes ayant trait à l'enseignement/apprentissage en immersion en langue des signes (la LSFB à l'oral et le français à l'écrit), dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles, dans le respect des règles d'usage de la langue française et de la langue des signes,

l'étudiant sera capable en :

1 Pratique du bilinguisme LSFB – français / français - LSFB

- ◆ d'adapter l'expression linguistique de la situation (support pédagogique, matière enseignée, interaction de classe, consigne...) vers et à partir de la langue des signes en respectant l'équivalence non seulement au niveau du contenu mais également au niveau de la formulation, du niveau de langue, du type de discours (récit, poésie, explication, description, consigne, argumentation...) et des objectifs pédagogiques ;

2 Didactique appliquée au bilinguisme LSFB – français / français - LSFB

- ◆ de construire, planifier et mettre en œuvre des séquences d'apprentissage adaptées au bilinguisme LSFB – français / français – LSFB :
 - poser un choix didactique en tenant compte des spécificités de la matière enseignée et des langues d'enseignement ;
 - choisir, expliciter les méthodologies en fonction de l'analyse préalable des caractéristiques du groupe-classe et des ressources sociopsychopédagogiques en cohérence avec les moyens préconisés, notamment dans le projet pédagogique ;
 - exploiter les ressources adéquates servant de support à l'apprentissage (en particulier les Technologies de l'Information et de la Communication adaptées à l'Enseignement - Internet, bibliographie...) ;
- ◆ de rédiger des documents élèves et/ou des synthèses matières soutenant l'apprentissage ;
- ◆ de gérer les relations interpersonnelles et la dynamique du groupe-classe afin de créer un climat serein favorisant l'apprentissage ;
- ◆ d'adapter sa gestion et sa conduite de classe aux spécificités de l'enseignement bilingue (LSFB – français) par immersion en langue des signes (gestion du rythme des élèves, du regard, des échanges entre élèves...) ;
- ◆ d'être attentif aux caractéristiques du public des classes d'immersion en langue des signes (variété des acquis linguistiques en LSFB et en français, variété des habitudes de communication familiales, variété des niveaux de perception auditive des voix et des bruits et impact sur l'attention et le comportement, variété des relations affectives construites par les élèves vis-à-vis du français (oral ou écrit) et de la LSFB...).

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

au départ d'une situation complexe ayant trait à l'enseignement/apprentissage en immersion en langue des signes (la LSFB à l'oral et le français à l'écrit), dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles, dans le respect des règles d'usage de la langue française et de la langue des signes, de construire une séquence d'enseignement/apprentissage en mettant en évidence et en justifiant ses choix linguistiques et didactiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré de pertinence des choix posés,
- ◆ du niveau de rigueur des justifications,
- ◆ du niveau d'exploitation des moyens et supports proposés.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 12 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

BILINGUISME LSFb - FRANCAIS /FRANÇAIS - LSFb

Enseignement supérieur pédagogique de type court

<p>CODE : 843402U36D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BILINGUISME LSF - FRANÇAIS /FRANÇAIS – LSF

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PÉDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre d'appréhender la comparaison entre la langue des signes (LSF¹) et le français, les spécificités du bilinguisme langue des signes – français et les principales caractéristiques de la culture de la communauté des Sourds.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le respect des règles d'usage de la langue française ;

- ◆ rédiger un résumé des idées essentielles d'un texte à caractère sociopédagogique et les critiquer ;
- ◆ produire un message écrit et structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un texte à caractère sociopédagogique (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition),
- ◆ construire, planifier, mettre en œuvre et évaluer des activités d'enseignement /apprentissage signifiantes, attractives et efficaces en se référant :
 - à des méthodes pédagogiques,
 - à des ressources,

¹ LSF : Langue des signes francophone de Belgique

- à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux,
 - à des dimensions sociopsychopédagogiques adaptés à des situations de classe données ;
- ♦ expliciter et justifier ses choix méthodologiques en référence :
- aux textes officiels,
 - aux théories qui les sous-tendent.

Au travers d'un entretien d'environ 10 minutes dans la langue des signes avec un signeur né, d'une épreuve de perception, après un exposé d'environ 3 minutes et d'une épreuve de production standardisée consistant en un exposé oral à partir d'un support visuel (par exemple, une bande dessinée d'environ 30 cases),

- ♦ comprendre et utiliser activement la langue des signes pour établir une communication nuancée avec les sourds et malentendants ;
- ♦ enchaîner les signes sagement et selon un rythme correct ;
- ♦ participer à des échanges en langue des signes, dans une expression correcte et signifiante pour les receveurs.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- ♦ Etre porteur d'un titre requis ou reconnu comme suffisant pour exercer la fonction d'instituteur dans l'enseignement fondamental et de l'attestation de réussite de l'unité de formation « Epreuve intégrée de la section Langue des signes – niveau moyen » code 843207U21D1.
ou
- ♦ Etre porteur d'un titre requis ou reconnu comme suffisant pour exercer la fonction de professeur de cours généraux dans l'enseignement secondaire inférieur ou supérieur, et de l'attestation de réussite de l'unité de formation « Epreuve intégrée de la section Langue des signes – niveau moyen » code 843207U21D1.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Etude comparative de la langue des signes et du français	CG	A	38
Bilinguisme et surdité	CG	A	38
Langues et cultures	CG	A	20
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

En tenant compte des enjeux et spécificités des données historiques et sociologiques liées au monde des Sourds,

l'étudiant sera capable

1. Étude comparative de la langue des signes et du français

en se basant sur des données orales et écrites en français, sur des écrits de Sourds ainsi que sur des données signées illustrant des genres discursifs et des registres de langue variés,

- ◆ de comparer la LSF et le français sur des aspects de phonologie et de phonétique (fonctions des articulateurs manuels et non manuels et LSF, fonctions de la parole, des gestes et des composantes intonatives en français oral...);
- ◆ de comparer la LSF et le français sur des aspects de morphologie et de syntaxe (opposition verbo-nominale, dérivation, flexion verbale, auxiliaires, relation verbe-compléments, voix active/passive, ordre des signes et des mots, topicalisation, constructions syntaxiques variées...);
- ◆ de comparer la LSF et le français sur des aspects discursifs (structure discursive, discours rapporté, paraphrase et reformulation, expression du point de vue et de la subjectivité...);

2. Bilinguisme et surdité

- ◆ d'identifier et de décrire les mécanismes sociaux des minorités linguistiques au sein d'une société multiculturelle ;
- ◆ de définir et de caractériser la cognition, le bilinguisme, le développement du langage chez l'enfant entendant et sourd dans une perspective psycholinguistique ;
- ◆ d'analyser les aspects paralinguistiques de la communication orale et signée notamment les conditions de la communication, les manifestations affectives... ;
- ◆ d'analyser le développement de l'acquisition du langage selon les situations familiales (enfants sourds – parents entendants ; parents sourds – enfants entendants) ;

3. Langues et cultures

- ◆ de décrire les cultures des communautés des Sourds ;
- ◆ de mettre en évidence les différences culturelles entre les personnes utilisant une langue orale ou une langue signée ;
- ◆ d'établir le lien entre l'histoire de la reconnaissance de la langue des signes et les structures d'enseignement des Sourds en Europe et spécifiquement en Belgique ;
- ◆ d'identifier les enjeux des concepts de « surdité » et d'« audisme ».

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

en se basant sur des données écrites en français et signées,

- ◆ de comparer la langue des signes et le français du point de vue de la phonologie, de la phonétique, de la morphologie, de la syntaxe et des usages ;
- ◆ d'identifier, de définir, de décrire et d'analyser les différents aspects, mécanismes relevant du bilinguisme et de la surdité ;
- ◆ d'identifier et de décrire les caractéristiques culturelles des communautés des Sourds.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré de précision de l'expression et de l'analyse,
- ◆ du degré de clarté de l'expression.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

LINGUISTIQUE ET LANGUE DES SIGNES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

CODE : 843403U36D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

LINGUISTIQUE ET LANGUE DES SIGNES

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PÉDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition de notions de linguistique générale, de sociolinguistique et de linguistique appliquée aux systèmes d'écriture utiles à l'amélioration de la connaissance du bilinguisme LSF¹ – français / français - LSF.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le respect des règles d'usage de la langue française ;

- ◆ rédiger un résumé des idées essentielles d'un texte à caractère sociopédagogique et les critiquer ;
- ◆ produire un message écrit et structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un texte à caractère sociopédagogique (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition),
- ◆ construire, planifier, mettre en œuvre et évaluer des activités d'enseignement / apprentissage significatives, attractives et efficaces en se référant :
 - à des méthodes pédagogiques,
 - à des ressources,

¹ LSF : Langue des signes francophone de Belgique

- à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux,
- à des dimensions sociopsychopédagogiques, adaptés à des situations de classe données ;
- ◆ expliciter et justifier ses choix méthodologiques en référence :
 - aux textes officiels,
 - aux théories qui les sous-tendent.

Au travers d'un entretien d'environ 10 minutes dans la langue des signes avec un signeur né, d'une épreuve de perception, après un exposé d'environ 3 minutes et d'une épreuve de production standardisée consistant en un exposé oral à partir d'un support visuel (par exemple, une bande dessinée d'environ 30 cases),

- ◆ comprendre et utiliser activement la langue des signes pour établir une communication nuancée avec les sourds et malentendants ;
- ◆ enchaîner les signes sagement et selon un rythme correct ;
- ◆ participer à des échanges en langue des signes, dans une expression correcte et signifiante pour les receveurs.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- ◆ Etre porteur d'un titre requis ou reconnu comme suffisant pour exercer la fonction d'instituteur dans l'enseignement fondamental et de l'attestation de réussite de l'unité de formation « Epreuve intégrée de la section Langue des signes – niveau moyen » code 843207U21D1.
ou
- ◆ Etre porteur d'un titre requis ou reconnu comme suffisant pour exercer la fonction de professeur de cours généraux dans l'enseignement secondaire inférieur ou supérieur, et de l'attestation de réussite de l'unité de formation « Epreuve intégrée de la section Langue des signes – niveau moyen » code 843207U21D1.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Notions de linguistique générale	CG	A	25
Sociolinguistique	CG	A	25
Linguistique et systèmes d'écriture	CG	A	30
3.2 Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

1. Notions de linguistique générale

- ◆ d'identifier des spécificités du langage humain ;
- ◆ de caractériser les rapports entre linguistique, grammaire et grammaire scolaire dans le cadre de l'enseignement du français et des langues des signes ;
- ◆ de décrire les principes de base qui guident l'organisation des articles de dictionnaires ;

2. Sociolinguistique

- ◆ de décrire le phénomène de variation sociolinguistique ;
- ◆ de définir les notions de norme, de variation et d'évolution linguistiques ;
- ◆ de décrire le phénomène de contact entre langues (langues vocales / langues vocales, langues signées/ langues signées et langues vocales / langues signées) ;
- ◆ d'expliciter les problématiques de politique linguistique (minorité linguistique, bilinguisme, contacts entre groupes linguistiques, reconnaissance officielle des variantes régionales, reconnaissance universelle...).

3. Linguistique et systèmes d'écriture

- ◆ de définir le concept d'oralité
 - le caractère oral du discours, de la parole, du langage,
 - l'impact sociétal de la mise par écrit de la langue,
 - la tradition orale par opposition à la tradition écrite,
 - les traits spécifiques de l'oralité (mimiques, prosodie, gestes) ;
- ◆ de définir le concept d'écriture
 - les codes permettant l'écriture des langues,
 - la dactylographie et son rôle dans l'acquisition de la langue écrite ;
- ◆ d'identifier et de classer les systèmes d'écritures anciennes et modernes :
 - de type phonologique (alphabétiques et syllabiques),
 - de type sémantique (cunéiformes, chinoises...) ;
- ◆ de différencier et de mettre en pratique des systèmes d'écriture des langues signées tels que :
 - le système Stokoe, le HamNoSys,
 - le Sign Writing,
 - la glose,
 - ... ;
- ◆ d'illustrer les régularités de l'écrit du français qui donnent des indices autres que sonores, et notamment :
 - des indices morphologiques (**cent**, centaine, centième, centilitre...),
 - des indices étymologiques (sang comme dans sanguin, sanguine, sangria...),
 - des indices sémantiques (**faisable**, **compréhensible** ; **invivable**, **incompréhensible**, **impossible**, **irréel**...).

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable d'identifier, de décrire et d'expliquer des notions de linguistique générale, de sociolinguistique et de linguistique appliquée aux systèmes d'écriture dans le cadre du bilinguisme LSFb – français / français - LSFb.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- ◆ du degré de précision de l'expression,
- ◆ du degré de clarté de l'expression.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**SEMINAIRE D'ANALYSE DES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

CODE : 9826 02 U 36 D1

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

SEMINAIRE D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PÉDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre aux étudiants, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles, de porter un regard réflexif sur leur pratique en intégrant les approches du bilinguisme, de la linguistique et de la didactique spécifiques à l'enseignement en immersion en langue des signes.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'une situation complexe ayant trait à l'enseignement/apprentissage en immersion en langue des signes (la LSF¹ à l'oral et le français à l'écrit), dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles, dans le respect des règles d'usage de la langue française et de la langue des signes,

- ◆ construire une séquence d'enseignement/apprentissage en mettant en évidence et en justifiant ses choix linguistiques et didactiques,

¹ LSF^B : Langue des signes francophone de Belgique

- ◆ identifier, décrire et expliciter des notions de linguistique générale, de sociolinguistique et de linguistique appliquée aux systèmes d'écriture dans le cadre du bilinguisme LSFb – français / français - LSFb.

en se basant sur des données écrites en français et signées,

- ◆ comparer la langue des signes et le français du point de vue de la phonologie, de la phonétique, de la morphologie, de la syntaxe et des usages ;
- ◆ identifier, définir, décrire et analyser les différents aspects, mécanismes relevant du bilinguisme et de la surdité ;
- ◆ identifier et décrire les caractéristiques culturelles des communautés des Sourds.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations des UF « Linguistique et langue des signes », code 843403U36D1, « Pratique du bilinguisme LSFb - français / français - LSFb et didactique » code 9826 01 U 36 D1, « Bilinguisme LSFb – français / français - LSFb » code 843402U36D1, classées dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Séminaire d'analyse des pratiques professionnelles	CT	F	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

A partir de sa pratique personnelle, dans le respect de l'éthique et de la déontologie professionnelles, en se basant sur les documents de référence, en référence aux spécificités de l'exercice de la fonction d'enseignant en « immersion langue des signes » et en tenant compte des approches du bilinguisme, de la linguistique et de la didactique spécifiques,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de présenter au groupe une ou plusieurs séquences d'apprentissage directement en lien avec des compétences à acquérir ;
- ◆ d'analyser les séquences d'apprentissage présentées par chacun en mettant en évidence
 - les points forts,
 - les moments critiques,
 - les points à améliorer,

- ◆ de proposer des améliorations nécessaires en fonction des résultats des évaluations et / ou des difficultés d'apprentissage ou relationnelles mises en évidence.

Au départ de différentes sources de documentation : visites, lectures, conférences, congrès, etc.,

- ◆ de présenter sous forme d'une synthèse écrite et/ou orale :
 - des connaissances actualisées en rapport avec les approches du bilinguisme, de la linguistique et de la didactique;
 - des propositions permettant l'évolution d'une activité d'enseignement en immersion en langue des signes.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

à partir de sa pratique personnelle, dans le respect de l'éthique et de la déontologie professionnelles, en référence aux spécificités de l'exercice de la fonction d'enseignant en « immersion langue des signes »,

- ◆ de présenter et d'analyser une séquence d'apprentissage en rendant compte des points forts et des difficultés rencontrées au regard de l'une des approches suivantes : bilinguisme, linguistique et didactique ;
- ◆ de les justifier en référence aux fondements théoriques qui les sous-tendent ;
- ◆ de formuler une piste d'action tenant compte de l'analyse.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- ◆ de la variété et du degré d'efficacité des ressources et techniques utilisées,
- ◆ de la finesse de l'analyse,
- ◆ de la richesse de l'argumentation.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 15 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :
FORMATION COMPLEMENTAIRE DES ENSEIGNANTS EN
IMMERSION EN LANGUE DES SIGNES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

CODE : 9826 03 U 36 D1

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : FORMATION COMPLEMENTAIRE DES ENSEIGNANTS EN IMMERSION EN LANGUE DES SIGNES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de mettre en pratique des dispositifs d'enseignement/apprentissage adaptés à l'enseignement en immersion en langue des signes, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'une situation complexe ayant trait à l'enseignement/apprentissage en immersion en langue des signes (la LSFB¹ à l'oral et le français à l'écrit), dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles, dans le respect des règles d'usage de la langue française et de la langue des signes,

- ◆ construire une séquence d'enseignement/apprentissage en mettant en évidence et en justifiant ses choix linguistiques et didactiques,
- ◆ identifier, décrire et expliciter des notions de linguistique générale, de sociolinguistique et de linguistique appliquée aux systèmes d'écriture dans le cadre du bilinguisme LSFB – français / français - LSFB.

en se basant sur des données écrites en français et signées,

- ◆ comparer la langue des signes et le français du point de vue de la phonologie, de la phonétique, de la morphologie, de la syntaxe et des usages ;

¹ LSFB : Langue des signes francophone de Belgique

- ◆ identifier, définir, décrire et analyser les différents aspects, mécanismes relevant du bilinguisme et de la surdité ;
- ◆ identifier et décrire les caractéristiques culturelles des communautés des Sourds.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations des UF «Linguistique et langue des signes», code843403U36D1, «Pratique du bilinguisme LSFb - français / français - LSFb et didactique » code 9826 01 U 36 D1, « Bilinguisme LSFb – français / français - LSFb » code 843402U36D1, classées dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 50 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement des activités professionnelles de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement des activités professionnelles de formation :	CT	I	40

4. PROGRAMME

Au travers de dispositifs d'enseignement/apprentissage adaptés à l'enseignement en immersion en langue des signes (la LSFb à l'oral et le français à l'écrit), dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles, dans les limites de sa mission et des contraintes institutionnelles, dans le respect des règles d'usage de la langue française et de la langue des signes,

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

par l'observation d'un groupe-classe en immersion en langue des signes et d'une équipe éducative et la participation à certaines activités,

- ◆ de dégager les éléments essentiels caractérisant le fonctionnement de l'établissement organisant une classe en immersion ;
- ◆ de relever, dans le projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur et dans le projet d'établissement, les finalités et les moyens développés, en particulier la place de la LSFb, du français et du bilinguisme ;
- ◆ de décrire les caractéristiques du public-cible afférentes à leur bagage et leur intégration linguistiques, à leur parcours scolaire et aux relations interpersonnelles au sein du groupe-classe ;
- ◆ de repérer et de décrire les spécificités méthodologiques ;

- ◆ de préparer, de mettre en place et d'évaluer des séquences d'apprentissage dans lesquelles il utilisera de façon pertinente les langues de la classe, et en s'appuyant sur des techniques, des supports et des méthodologies adaptés, en tenant compte des compétences des apprenants ;
- ◆ de gérer la dynamique du groupe-classe (regard partagé, alternance entre écoute et prise de notes, interactions entre enfants sourds et entendants...) afin de favoriser la progression de chaque apprenant ;
- ◆ d'identifier dans les séquences d'apprentissage présentées :
 - les points forts
 - les moments critiques
 - les points à améliorer.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'explicitier et négocier éventuellement les termes du contrat des activités professionnelles de formation entre les divers intervenants ;
- ◆ de communiquer les consignes de rédaction des rapports et les critères d'évaluation des activités professionnelles de formation ;
- ◆ d'accompagner la préparation des activités professionnelles de formation de l'étudiant ;
- ◆ de vérifier le bon déroulement des activités et leur adéquation avec les termes du contrat ;
- ◆ d'aider l'étudiant à relater des faits et à formuler un questionnement adéquat sur ses interventions ;
- ◆ d'encadrer sur le terrain la pratique de l'étudiant afin d'évaluer ses apprentissages.

5. CAPACITES TERMINALES

Au travers de dispositifs d'enseignement/apprentissage adaptés à l'enseignement en immersion en langue des signes (la LSF à l'oral et le français à l'écrit), dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles, dans les limites de sa mission et des contraintes institutionnelles, dans le respect des règles d'usage de la langue française et de la langue des signes,

pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- ◆ de prendre en charge une classe en tenant compte des caractéristiques du public-cible ;
- ◆ de mettre en œuvre des activités d'apprentissage en ayant recours à des méthodologies et à des ressources adaptées, en plaçant l'apprenant dans des situations lui permettant d'acquérir des compétences ;
- ◆ par la rédaction en français d'un rapport des activités professionnelles de formation et de sa présentation en LSF, sur base d'une séquence d'apprentissage, d'identifier et de décrire :
 - les points forts
 - les moments critiques
 - les points à améliorer

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'exploitation des moyens et supports mis en œuvre,
- ◆ le degré de clarté et de structuration du rapport des activités professionnelles de formation.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : « FORMATION
COMPLEMENTAIRE DES ENSEIGNANTS EN IMMERSION
EN LANGUE DES SIGNES »**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

CODE : 9826 00 U 36 D1

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

EPREUVE INTEGREE : « FORMATION COMPLEMENTAIRE DES ENSEIGNANTS EN IMMERSION EN LANGUE DES SIGNES »

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre de vérifier si l'apprenant, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles, a intégré les concepts théoriques et les approches pratiques relatifs au bilinguisme, à la linguistique et à la didactique spécifiques à l'immersion en langue des signes, à travers l'élaboration et la défense en langue des signes d'un travail de fin d'études dans le respect des consignes établies dans le dossier pédagogique et conformément aux dispositions de l'établissement.

En particulier, cette UF vise à permettre à l'apprenant de montrer :

- ◆ sa volonté de contribuer au progrès de ses pratiques scolaires,
- ◆ son attitude critique à l'égard des situations et des activités éducatives,
- ◆ sa capacité à communiquer correctement des idées, analyses et propositions,
- ◆ sa capacité à mettre en question sa propre pratique professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 60 périodes

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</u>
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : Formation complémentaire des enseignants en immersion en langue des signes	CT	I	16
Epreuve intégrée de la section : Formation complémentaire des enseignants en immersion en langue des signes	CT	I	4
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

Au travers de dispositifs d'enseignement/apprentissage adaptés à l'enseignement en immersion en langue des signes (la LSF¹ à l'oral et le français à l'écrit), dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles, dans les limites de sa mission et des contraintes institutionnelles, dans le respect des règles d'usage de la langue française et de la langue des signes,

l'étudiant sera capable

- ◆ d'élaborer un travail écrit circonstancié et critique portant sur une problématique particulière relevant de la fonction d'enseignant en immersion en langue des signes :
 - de négocier avec le chargé de cours, le sujet qu'il a l'intention de traiter en justifiant son choix et les objectifs qu'il poursuit et de communiquer l'engagement qu'il prend dans le traitement du sujet qu'il a choisi ;
 - d'observer une situation éducative dans un dispositif d'enseignement/apprentissage ;
 - de s'interroger sur les caractéristiques et/ou les problématiques de cette situation en les justifiant par la référence à des fondements du bilinguisme, linguistiques et didactiques ;
 - d'émettre des hypothèses, de suggérer, voire d'expérimenter, des moyens adéquats ou pistes d'action pour améliorer sa pratique ;
 - de communiquer clairement et correctement par écrit ;
- ◆ de préparer la défense en langue des signes de ce travail pour mettre en valeur :
 - les arguments qui justifient ses choix en tenant compte du contexte, de son expérience,
 - la rigueur du lien avec les apports théoriques, pratiques et méthodologiques de la formation ;
- ◆ de participer aux séances collectives d'élaboration de l'épreuve intégrée ;
- ◆ d'informer le chargé de cours de l'état d'avancement de ses travaux et de ses questionnements ;
- ◆ de prendre en compte les conseils prodigués et les remarques émises par le chargé de cours.

¹ LSF¹ : Langue des signes francophone de Belgique

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Au travers de séances collectives ou individuelles, le chargé de cours :

- ◆ définira le projet et en supervisera le plan de travail ;
- ◆ communiquera aux étudiants les exigences quantitatives et qualitatives du travail de fin d'étudiants et les critères d'évaluation ;
- ◆ conseillera l'étudiant dans le choix de l'objet précis de son travail d'épreuve intégrée et dans ses recherches documentaires ;
- ◆ avalisera le projet de travail ;
- ◆ encouragera chez l'étudiant la réflexion critique ;
- ◆ conseillera l'étudiant dans le choix de l'application des différentes ressources à mettre en œuvre dans la rédaction et la présentation de son travail ;
- ◆ vérifiera régulièrement l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes relatives au travail de fin d'études ;
- ◆ en assurera le suivi pour favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ réorientera, en cas de besoin, le travail de l'étudiant.

5. CAPITALISATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE DE LA SECTION

La capitalisation des attestations de réussite des unités de formation ne peut être obtenue que par un étudiant porteur au moins de l'attestation de réussite de l'UF 12 en Langue des signes et du titre requis ou suffisant d'instituteur ou du titre requis ou suffisant de professeur de cours généraux conformément à la législation en vigueur.

6. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

au départ d'un dispositif d'enseignement/apprentissage adapté à l'enseignement en immersion en langue des signes, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles, dans le respect des règles d'usage de la langue française et de la langue des signes, en recourant le cas échéant aux TIC, conformément aux consignes et aux critères préalablement définis,

- ◆ d'élaborer un travail écrit circonstancié et critique démontrant ses capacités à :
 - ◆ analyser une problématique particulière relevant de la fonction d'enseignant en immersion en langue des signes. Ce travail établira des liens pertinents avec les apports théoriques, pratiques relevant de la linguistique, du bilinguisme et de la didactique ;
 - ◆ poser une réflexion critique :
 - sur les pratiques professionnelles,
 - sur sa fonction et son rôle, dans le contexte particulier de l'immersion en langue des signes ;
 - ◆ proposer des hypothèses d'amélioration de sa pratique ;
 - ◆ justifier ses choix par des références en matière de bilinguisme, de linguistique et de didactique ;
- ◆ de présenter ce travail en langue des signes ;
- ◆ de le défendre de manière argumentée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence des choix posés,
- ◆ le niveau de rigueur des justifications,
- ◆ le niveau de précision et de pertinence des références utilisées,
- ◆ le niveau de qualité rédactionnelle du travail,
- ◆ le niveau de qualité de la présentation en langue des signes.

7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

8. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.